

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 12/5/27 DOSSIER N°6682	ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA REHABILITATION DE BATIMENTS SUR LE SITE DE L'ETANG DES LANDES
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA
REHABILITATION DE BATIMENTS SUR LE SITE DE L'ETANG DES LANDES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-12/5/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la nature des opérations programmées à l'Étang des Landes et d'accepter les modifications du plan de financement de cette opération comme détaillé ci après:

Le nouveau plan de financement :

Type de dépenses HT		%	Recettes	%
Travaux, achat mobilier...	1 138 294,56 €	90,00%	Fonds Vert (ÉTAT) (12,60 % sur les travaux uniquement)	143 425,11 € 11,34%*
Maîtrise d'œuvre	126 477,17 €	10,00%	DSID (ÉTAT)	852 764,00 € 67,42%*
			Autofinancement (Département de la Creuse)	268 582,62 € 21,24%*
TOTAL	1 264 771,73 €	100%	TOTAL	1 264 771,73 € 100%

**les pourcentages sont calculés et arrondis à 2 décimales*

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert (État), à hauteur de **143 425,11 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET